

tandis que les services sont principalement du ressort des provinces et des municipalités. Ce partage exige qu'on accorde la plus haute priorité aux communications inter-gouvernementales. Les coûts seront élevés à court terme. Mais les informations fournies dans ce rapport et les estimations produites à l'Annexe I déjà citée, et à l'Annexe II, sous le titre *La réforme des prestations pour enfants*, indiquent clairement que les coûts immédiats seront compensés par les avantages humains et économiques que rapportera à long terme le recul de la pauvreté chez les enfants.

Pour bien gérer la pauvreté infantine, il faut savoir qu'avec l'évolution structurelle de l'économie, la pauvreté augmente ou diminue dans divers groupes sociaux. Certains groupes sont particulièrement vulnérables, dont les personnes âgées (les femmes surtout), les mères seules et leurs enfants. On a enregistré des progrès encourageants dans la lutte contre l'indigence des personnes âgées. Ainsi, le taux de pauvreté des ménages dirigés par une personne de 65 ans ou plus est tombé de 21,9 p. 100 en 1979 à 9,5 p. 100 en 1986 (base de 1978).⁽³⁶⁾ Le fait qu'il reste si élevé chez les personnes âgées célibataires (38,8 p. 100 en 1988, avec la base de 1978)⁽³⁷⁾ montre que, malgré l'amélioration du régime de retraite, notamment avec le supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées à faible revenu et le développement des régimes de retraite du Canada et du Québec, il reste encore beaucoup à faire. Mais même si la pauvreté chez les aînés continue d'exiger une vigilance continue, on peut dire désormais qu'on a obtenu des résultats majeurs dans la lutte pour la réduire. Il nous faut maintenant faire de même pour nos enfants.

RECOMMANDATIONS

1. Nous recommandons que le gouvernement fédéral fasse sien l'objectif de réduire substantiellement la pauvreté des enfants au pays. A cette fin, nous proposons qu'il prenne l'initiative en mettant en œuvre, conjointement avec les autres niveaux de gouvernement et la population en général, des stratégies propres à répondre aux besoins des enfants vivant dans la pauvreté au Canada.
2. Nous recommandons de convoquer, dans les douze prochains mois, une conférence nationale où seraient représentés tous les niveaux de gouvernement et la population en général, afin de dégager des solutions conjointes au problème de la pauvreté dans l'enfance au Canada.

Si le présent rapport porte sur la gravité de la pauvreté chez les enfants à travers le pays, il entend aussi souligner la diversité des situations d'un groupe social à l'autre, et notamment la condition spéciale des enfants autochtones.

Le 1^{er} octobre dernier, les membres du Comité ont été encouragés d'apprendre que le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social aurait la responsabilité de soumettre au Cabinet des recommandations, suite à la Déclaration et au Plan d'action entérinés par le Canada lors du Sommet mondial sur l'enfance à New York. Ils sont aussi réconfortés par le fait que le ministère de la Santé et du Bien-être social élaborera de nouveaux mécanismes pour fournir la coordination et la cohérence voulues dans les domaines touchant l'enfance. Devant ces nouvelles perspectives:

⁽³⁶⁾ Ross et Shillington (1989), *Données de base sur la pauvreté*, p. 44. Santé et Bien-être social Canada, 1990, *Répercussions des bas revenus pour les personnes et les unités familiales*, Données inédites.

⁽³⁷⁾ Santé et Bien-être Canada, 1990, données non publiées.